

Mise en place d'un drain d'oreille

Lorsqu'une otite séromuqueuse n'a pas cédé aux différents traitements médicaux bien conduits, la mise en place d'un drain d'oreille s'impose.

Elle peut être réalisée, soit sous anesthésie locale, soit sous anesthésie générale, en particulier chez l'enfant ou quand l'otite séreuse est bilatérale chez l'adulte et que ses conduits auditifs sont étroits et sinueux.

Sous microscope opératoire ou sous endoscope, on réalise dans un premier temps une paracentèse, c'est-à-dire une micro ouverture du tympan qui permet l'aspiration et la vidange des sécrétions en arrière de la membrane tympanique.

Un drain est alors mis en place, soit en forme de flèche soit en forme de T. Sa fonction sera à la fois de drainer mais aussi et surtout d'aérer la région rétro tympanique.

Il sera laissé en place jusqu'à disparition complète des symptômes, et, dans certains cas, pourra être maintenu plusieurs mois.

Le patient porteur d'un drain d'oreille devra éviter de faire rentrer de l'eau, sale et/ou sous pression, dans son conduit, pour éviter tout épisode d'infection secondaire.

Enfin, ce drain pourra être expulsé spontanément ou, dans le cas contraire, être retiré au cabinet ou en bloc opératoire par le chirurgien ORL.



DOCTEUR DANIEL KORCHIA CABINET À MARSEILLE

(CONSULTATIONS)

429 RUE PARADIS
13008 MARSEILLE

WWW.KORCHIA-CHIRURGIE-MARSEILLE.COM

TÉL : 04 91 32 10 10

CONTACT@KORCHIA-CHIRURGIE-MARSEILLE.FR